



Contact : labelvf@crtoccitanie.fr Hélène LEHU Véronique MERCADIER







LE LABEL, UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Depuis 1959, le label "Villes et Villages Fleuris" récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.



EN OCCITANIE, UNE ORGANISATION UNIQUE

À travers "Villes et Villages Fleuris", le CRTL Occitanie s'engage à accompagner les collectivités locales d'Occitanie dans l'amélioration de leur cadre de vie. Depuis 2021, 6 partenaires sont engagés aux côtés du CRTL Occitanie pour animer des jurys régionaux. Notre collaboration apporte une expertise variée, pluridisciplinaire qui fait la richesse de notre accompagnement.

Nos partenaires :

CFA Castelnaudary - HORTIS - FREDON - CAUE 09 - CAUE 32











LES CRITERES D'ÉVALUATION

- 1. Stratégie d'aménagement paysager et de gestion
- 2. Animation et promotion de la démarche
- 3. Valorisation du patrimoine végétal et du fleurissement
- 4. Préservation environnementale et qualité de l'espace public
- 5. Pertinence des aménagements en fonction des lieux
- 6. Organisation de la visite du jury

En France, en 2023

- 1/3 des communes sont inscrites dans la démarche VVF
- 4 785 communes sont labellisées de 1 à 4 fleurs
- 278 communes sont labellisées 4 fleurs.

En Occitanie, en 2023

- 849 communes sont inscrites dans la démarche VVF
- 223 communes sont labellisées 1 à 4 fleurs
- 12 communes sont labellisées 4 fleurs.